

**Objet : Rénovation du secrétariat de la mairie**

L'an deux mille dix et le douze janvier,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.  
Date de convocation : 6 janvier 2010

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Daphné GAULT, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY.

Mesdames : Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET.

Absents : Sylviane MONNOT, Pierre GUILLET, Michel RODEL

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

*Pouvoir de Pierre GUILLET à Didier GERIN*

*Pouvoir de Sylviane MONNOT à Annick MOURARET*

*Pouvoir de Michel RODEL à Franck DENOLLY*

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que :  
vue l'augmentation rapide de la population depuis quelques années suite à la création de nombreux logements (55) au centre village ;  
vue les projets de création, sur une zone de trois hectares, d'un espace locatif social de 25 unités ainsi qu'une résidence services pour personnes dépendantes ou handicapées ;

il est donc devenu nécessaire, pour offrir aux administrés de bonnes conditions d'accueil et de services, de réorganiser et rénover l'espace du secrétariat de mairie.

Il présente un estimatif des travaux qui s'élève à 94 400 Euros HT, honoraires de maîtrise d'œuvre et SPS compris.

Il demande au conseil de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**

- ♦ **Décide la rénovation du secrétariat de la mairie sur la base d'un estimatif de travaux de 94 400 euros HT, honoraires de maîtrise d'œuvre et SPS compris,**
- ♦ **Charge Monsieur le Maire de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE), catégorie d'opération : « rénovation de mairie ».**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :**  
**Patrick BARRAUD**